

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil douze, le 7 juin,

Le conseil municipal de la commune de PLOMEUR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur CREDOU Ronan, adjoint au Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du conseil municipal : 30 mai 2012

Présents : MM. les Conseillers en exercice, **à l'exception de** :

LAURENT Léa (procuration CREDOU Ronan), TIRILLY Catherine (procuration QUENET Isabelle), BRUCCOLIERI Stéphane (procuration ANDRO Hubert), FLOCH Marianne, GLOAGUEN Cédric.

Mme BIGER Gaëlle a été élue secrétaire.

OBJET :
Subventions aux
associations

Sur proposition de M. SOURON Denis, adjoint au maire, le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- **DECIDE** de verser les subventions suivantes aux associations :

Nos réf : D-1
Classification : 7.5

Comité d'Animation de Plomeur	902,00 €
Berr Amzer	108,00 €
Les Gars de Plomeur	1114,00 €
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique	1830,00 €
Association 3 ^{ème} âge	500,00 €
Société de chasse « La Bécasse »	227,00 €
APEL N-D de Tréminou	833,00 €
C.A Bigouden	404,00 €
C.C Bigouden	50,00 €
Les Gars de Plomeur – Ecole de Football	788,00 €
AFIDESA – Plomeur	212,00 €
Tennis de Table – Plomeur	913,00 €
Ecole de Tennis de Table - Plomeur	323,00 €
Courir à Plomeur	456,00 €
Amicale Laïque	106,00 €
Association PLOMEUR-SOROCENI (Roumanie)	605,00 €
Syndicat Elevage canton Pont-l'Abbé-Le Guilvinec	347,00 €
Tamm Kreiz	323,00 €
Association War'Maez	292,00 €
Bagad Cap Caval	816,00 €

Cyclo Club de Plomeur	357,00 €
Tennis Club du Guilvinec	323,00 €
Comité de jumelage PLOMEUR-COSPEDA	605,00 €
Lire à Plomeur	1729,00 €
Gym Form	342,00 €
Emglev Ar Vro	ajournée
Ass. pêche et de Prot. des milieux en Pays bigouden	52,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	240,00 €
Kangourou Surf Club	50,00 €
Pont-L'Abbé basket club	50,00 €
Rugby club bigouden	81,00 €
Hand Ball Club Bigouden	50,00 €
Ecole de musique	121,00 €
Judo Club	485,00 €
Les nageurs bigoudens	384,00 €
SNSM St Guénolé	204,00 €
Redadeg 2012	200,00 €
T'es Cap	141,00 €
Maison familiale Poullan	121,00 €
Maison familiale rurale Questembert	50,00 €
Maison familiale rurale Ploudaniel	50,00 €
Maison familiale rurale Pleyben	50,00 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

POUR EXTRAIT CONFORME

L'Adjoint au Maire,
Ronan CREDOU